



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 26 octobre 2000**

**Vente d'une parcelle de terrain à la Société SCIDIAM**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 41

Convocation du Conseil Municipal :  
le 25 septembre 2000

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :  
le 30 octobre 2000

[\[Annexe\]](#)

**Président :**

M. Bernard BELLEC, Maire

**Présents :**

*Adjoints :*

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, M. Alain BAUDIN, M. Gérard GAUDUCHON,  
M. Jean-Claude ALAZARD, Mme Nadine PINSON, M. Gilles FRAPPIER, M. Jacques  
LAMARQUE, M. Gérard NEBAS

*Conseillers :*

Mme Jeanine BIMES, Mme Maryse ROUZIER, M. Paul SAMOYAU, M. Luc  
DELAGARDE, Mme Danielle RICHARD, Mme Françoise BILLY, Mme Geneviève  
RIZZI, Mme Annie COUTUREAU, M. Patrick ARNAUD, Mme Patricia LUCAS, Mme  
Madeleine CHAIGNEAU, M. Pierre STEVENET, M. Pierre GUERIT, Mme Janine  
LUCAS, M. Jean PILLET, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Hervé LAMPIN, M.  
Claude VITELLINI, Mme Marie-Cécile MORISOT, M. Alain PAGE, M. Jacques  
VANDIER, Mme Isabelle ANELONE

**Secrétaire de séance :** Isabelle ANELONE

**Excusés ayant donné pouvoir :**

Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD donne pouvoir à Mme Patricia LUCAS.  
Mme Marie-Josèphe SOULISSE donne pouvoir à M. Gérard GAUDUCHON.  
M. Jean-Robert BEJUGE donne pouvoir à M. Alain BAUDIN.  
M. Christian RIBBE donne pouvoir à M. Claude PAGES.  
M. Michel GENDREAU donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.  
Mme Chantal BARRE donne pouvoir à M. Patrick ARNAUD.  
M. Frédéric ROUILLE donne pouvoir à M. Jean PILLET.  
M. Guy-Marie GUERET donne pouvoir à Mme Isabelle ANELONE.  
M. Robert PLANTECOTE donne pouvoir à Mme Madeleine CHAIGNEAU.

**Excusés :**

*Conseillers :*

Mme Claire MINALI-BELLA, M. Jean-Michel PASSERAULT, Mme Christiane DRAPET,  
Mme Catherine REYSSAT

Monsieur Jean-Claude ALAZARD, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire

Après examen par la Commission Générale,

La Société SCIDIAM s'est installée 9 rue J.B. Berlier où elle a construit un bâtiment pour son activité de sciage et carottage au diamant.

Afin d'aménager son accès sur la rue Berlier, la Société souhaite racheter à la Ville de Niort une parcelle de 155 m<sup>2</sup> environ.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- céder à la Société SCIDIAM une parcelle de 155 m<sup>2</sup> environ rue J.B. Berlier.
- fixer le prix de vente à 20,00 Francs H.T. le m<sup>2</sup> auquel il conviendra d'ajouter la TVA au taux en vigueur le jour de la signature de l'acte authentique. Le prix sera payable comptant le jour de la signature de l'acte.
- préciser que les frais de bornage et de notaire seront à la charge de l'acquéreur.
- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint délégué à signer l'acte à intervenir.
- préciser que les sommes résultant de cette vente seront imputées en recette de la fonction 929.903.

**LE CONSEIL ADOPTE**

Pour :	41
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0

Pour le Maire de Niort  
Bernard BELLEC  
L'Adjoint Délégué

Jean-Claude ALAZARD

[Ordre du jour](#)